

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2024**

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>22-03-2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, Le 4 avril à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>22-03-2024</p>	<p>Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINCILY, Mme Pierrette MAZERY, M. Dejan STANKOVIC, M. Bruno GUILLON, M. Frank MARQUET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, Mme Véronique HUYNH.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 23</p> <p>VOTANTS : 17</p>	<p>Excusés représentés : Madame Elisabeth VERLY donne pouvoir à Madame Annie SAINCILY Monsieur Hervé WIOLAND donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Monsieur Stéphane VIELLE Monsieur Rémy JOURDAN donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>08-04-2024</p>	<p>Absents :</p>

M. Jean-Christophe HILAIRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

2024-04-04/04 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023-BUDGET COMMUNE

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation,

Vu la délibération n° 2023-11-13/03 en date du 13 novembre 2023 autorisant la candidature de la ville de Buc pour expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2023 pour le budget principal de la commune,

Vu la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique signée entre la ville et l'État le 30 janvier 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisé, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant les éléments susvisés,

Considérant que Mme Céleste MESSINA a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique 2023,

Considérant que Monsieur Stéphane GRASSET, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES VOTANTS,

Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Lorraine WEISS, Mme Catherine LE DANTEC, M. Stéphane VIELLE, Mme Véronique HUYNH, Mme Pierrette MAZERY, Mme Frédérique SARRAU, M. Frank MARQUET, s'abstenant

CONSTATE que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée, et que l'État des Contrôles du CFU met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

APPROUVE le compte financier unique 2023 de la ville,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024
--

			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévisions	A	7 457 768,79 €	13 288 000,00 €
	Recettes Réalisées	B	2 952 782,34 €	13 746 624,26 €
	% Réalisation		39,59%	103,45%
	RAR	C	1 619 593,00 €	
Dépenses	Prévisions	D	9 484 217,00 €	14 587 202,28 €
	Dépenses Réalisées	E	4 181 859,65 €	11 828 219,48 €
	% Réalisation		44,09%	81,09%
	RAR	F	2 378 908,15 €	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations	G=B-E	-1 229 077,31 €	1 918 404,78 €
Résultat antérieur reporté	Résultats Antérieurs reportés	H	2 026 448,21 €	1 299 202,28 €
Solde d'investissement ou résultat de clôture	Excédent/Déficit	G+H	797 370,90 €	3 217 607,06 €
Différence entre les RAR		I=C-F	-759 315,15 €	0,00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	J=H+I	38 055,75 €	3 217 607,06 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 17-04-2024

Buc, le 08/04/2024

Rendu exécutoire le :

17-04-2024

Accuse de réception en préfecture
07827807420240417-2024-04-04-DE
Date de dépôt en préfecture : 17/04/2024
Date de réception en préfecture : 17/04/2024



Le Secrétaire de séance

Stéphane GRASSET

M. Jean-Christophe HILAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Acte à classer

2024-04-04-04

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-17T17-04-34.00 (MI252442080)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Compte financier unique 2023

Date de décision : 17/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-04-04-04 Compte financier unique 2023.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[CFU 2023.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[IV-B9 - Etat du personnel.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/04/24 à 09:35

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 17/04/24 à 09:35

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 17/04/24 à 17:04

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 17/04/24 à 17:04

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 17/04/24 à 17:10

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE BUC (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21780117400012

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VERSAILLES

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE BUC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents	12

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	13
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	14
A1.2 - Recettes d'investissement	15
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	16
A2.2 - Recettes de fonctionnement	17

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	21
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	23

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	30
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	34
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	35
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	36
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	37
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	38
B3.1 - Etat des provisions constituées	40
B4 - Etat des charges transférées	42
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	43
B6 - Prêts	44
B7.1 - Etat des emprunts garantis	45
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	48
B8.1.1 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	49
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé	51
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	52
B8.5 - Etat des engagements reçus	53
B9 - Etat du personnel	54
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	59

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
Date de dépôt en préfecture : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	60
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	61
C - Etats annexés budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	62
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	63
C2.1 - Situation des AP	65
C2.2 - Situation des AE	66
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	67
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	68
D5 - Gestion des fonds européens	69
D7 - Actions de formation des élus	70
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	71
D10 - Identification des flux croisés	72
D11.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	73
D11.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	74
E - État des Contrôles du Compte Financier	
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

Accusé de réception en préfecture
 078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
 Date de télétransmission : 17/04/2024
 Date de réception préfecture : 17/04/2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	6 192

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	2 213,00

Ratios de niveau	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 837,68
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	2 218,58
3 Dépenses d'équipement brut / population	574,78
4 Encours de dette / population (2)	765,41
5 DGF / population	0,00
Ratios de structure et d'analyse financière	
	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	42,32 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	86,99 %
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	17,17 %
9 Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	13,01 %
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	34,50 %
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	2,01

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	A	7 457 768,79	13 288 000,00	20 745 768,79
Recettes	B	2 952 782,34	13 746 624,26	16 699 406,60
	C	1 619 593,00	0,00	1 619 593,00
	D	9 484 217,00	14 587 202,28	24 071 419,28
Dépenses	E	4 181 859,65	11 828 219,48	16 010 079,13
	F	2 378 908,15	0,00	2 378 908,15
Différences entre les titres et les mandats	G = B – E	-1 229 077,31	1 918 404,78	689 327,47
Résultats antérieurs reportés	H	2 026 448,21	1 299 202,28	3 325 650,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	797 370,90	3 217 607,06	4 014 977,96
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	-759 315,15	0,00	-759 315,15
Résultat cumulé	G + H + I	38 055,75	3 217 607,06	3 255 662,81

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE		B2

Section de fonctionnement	Montant
AS Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 918 404,78
BR Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 299 202,28
CR Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	3 217 607,06
Section d'investissement	
DS Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-1 229 077,31
ER Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	2 026 448,21
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	797 370,90
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-759 315,15
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	38 055,75

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITÉ		B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	
I	B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------	--------------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE		B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 378 908,15
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	204 658,98
204	Subventions d'équipement versées	529 019,76
21	Immobilisations corporelles	1 419 792,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	222 937,07
26	Participations et créances rattachées	2 500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 619 593,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues)	1 619 593,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

		I
		F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00
SP Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		A

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : Fonctionnement: 0.00 % / Investissement : 0.00 %.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	874 902,40	294 416,85	33,65	204 658,98
204	Subventions d'équipement versées	646 519,76	37 500,00	5,80	529 019,76
21	Immobilisations corporelles	4 759 924,89	1 508 698,08	31,70	1 419 792,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 554 869,95	1 755 923,66	68,73	222 937,07
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 836 217,00	3 596 538,59	40,70	2 376 408,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	580 000,00	571 001,31	98,45	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	55 000,00	2 500,00	4,55	2 500,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	2 619,75	87,32	0,00
	Total des dépenses financières	638 000,00	576 121,06	90,30	2 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 474 217,00	4 172 659,65	44,04	2 378 908,15
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	10 000,00	9 200,00	92,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	10 000,00	9 200,00	92,00	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	9 484 217,00	4 181 859,65	44,09	2 378 908,15
	001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00			
	Total des dépenses de la section d'investissement	9 484 217,00	4 181 859,65		2 378 908,15

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

II – EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 045 717,00	46 263,27	2,26	1 619 593,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	300,00	30,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1,13	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 453 000,51	2 456 941,79	100,16	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	320 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 819 717,51	2 503 506,19	51,94	1 619 593,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	2 188 051,28			
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	450 000,00	449 276,15	99,84	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		2 638 051,28	449 276,15	17,03	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		7 457 768,79	2 952 782,34	39,59	1 619 593,00
001 Solde d'exécution positif reporté		2 026 448,21			
Total des recettes de la section d'investissement		9 484 217,00	2 952 782,34		1 619 593,00

(1) Recettes justifiées non litrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) *DI 040 = RF 042*

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) *DI 041 = RI 041*

II – EXECUTION BUDGETAIRE

II

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	5 478 151,00	4 918 569,32	258 302,82	5 176 872,14	94,50	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 078 274,00	4 746 270,08	69 560,66	4 815 830,74	94,83	0,00
014	Atténuations de produits	687 726,00	687 726,00	0,00	687 726,00	100,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	642 000,00	636 714,64	170,00	636 884,64	99,20	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	11 886 151,00	10 989 280,04	328 033,48	11 317 313,52	95,21	0,00
66	Charges financières	42 000,00	41 832,05	0,00	41 832,05	99,60	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	20 000,00	19 797,76	0,00	19 797,76	98,99	0,00
	Total des dépenses réelles et mixtes	11 949 151,00	11 050 909,85	328 033,48	11 378 943,33	95,23	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 188 051,28					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	450 000,00	449 276,15	0,00	449 276,15	99,84	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)	2 638 051,28	449 276,15	0,00	449 276,15	17,03	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	14 587 202,28	11 500 186,00	328 033,48	11 828 219,48	81,09	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
	Total des dépenses de la section de fonctionnement	14 587 202,28	11 500 186,00	328 033,48	11 828 219,48		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE

II

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	90 000,00	90 399,80	0,00	90 399,80	100,44	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 641 000,00	1 288 232,81	125 400,00	1 413 632,81	86,14	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 045 277,00	5 077 390,00	0,00	5 077 390,00	100,64	0,00
731	Fiscalité locale	4 843 723,00	4 945 347,90	0,00	4 945 347,90	102,10	0,00
74	Dotations et participations	1 408 000,00	1 930 799,98	0,00	1 930 799,98	137,13	0,00
75	Autres produits de gestion courante	250 000,00	243 272,22	0,00	243 272,22	97,31	0,00
	Total des recettes de gestion des services	13 278 000,00	13 575 442,71	125 400,00	13 700 842,71	103,18	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,55	0,00	0,55	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	36 581,00	0,00	36 581,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles et mixtes	13 278 000,00	13 612 024,26	125 400,00	13 737 424,26	103,46	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	10 000,00	9 200,00	0,00	9 200,00	92,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre (3)	10 000,00	9 200,00	0,00	9 200,00	92,00	0,00
	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	13 288 000,00	13 621 224,26	125 400,00	13 746 624,26	103,45	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 299 202,28					
	Total des recettes de la section de fonctionnement	14 587 202,28	13 621 224,26	125 400,00	13 746 624,26		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		C1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	22 997,95	962 198,06	0,00	0,00	1 504 023,75	478 127,83	63 529,58	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	502 802,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	101 728,27	0,00	0,00	90 020,49	54 128,09	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 997,95	352 547,36	0,00	0,00	306 975,93	423 999,74	63 529,58	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 107 027,33	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	2 619,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	2 109 163,86	351 377,93	0,00	0,00	42 663,27	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 109 163,86	347 777,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 600,00	0,00	0,00	42 663,27	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	416 276,57	15 846,00	2 376,69	707 283,22		4 172 659,65
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	68 198,63	0,00	0,00	0,00		571 001,31
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	48 540,00	0,00	0,00	0,00		294 416,85
204	Subventions d'équipement versées	37 500,00	0,00	0,00	0,00		37 500,00
21	Immobilisations corporelles	262 037,94	15 846,00	2 376,69	58 386,89		1 508 698,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	648 896,33		1 755 923,66
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		2 619,75
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	301,13	0,00	0,00	0,00		2 503 506,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 456 941,79
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		46 263,27
16	Emprunts et dettes assimilées	300,00	0,00	0,00	0,00		300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	1,13	0,00	0,00	0,00		1,13
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	265 221,09	4 195 985,02	0,00	176 102,28	1 568 274,19	2 172 201,52	1 561 607,22	0,00
011	Charges à caractère général	114 781,31	948 907,95	0,00	82 705,39	1 050 314,02	1 185 955,76	563 507,91	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	148 989,28	1 947 484,27	0,00	93 396,89	514 601,51	985 645,76	927 939,31	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	687 726,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 450,50	555 218,48	0,00	0,00	3 358,66	600,00	70 160,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	36 850,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	19 797,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	147 183,42	10 990 917,42	0,00	0,00	342 460,02	1 129 351,41	995 259,62	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	36 799,23	0,00	0,00	31 885,87	14 069,30	7 645,40	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	196 327,00	74 691,79	0,00	0,00	285 259,08	488 018,26	322 666,47	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	5 077 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	4 945 347,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	-50 000,00	721 924,38	0,00	0,00	4 392,00	600 974,85	653 508,75	0,00
75	Autres produits de gestion courante	856,42	98 182,57	0,00	0,00	20 923,07	26 289,00	11 439,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	36 581,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES							
011	Charges à caractère général	0,00	836 000,43	16 747,09	389 446,80	197 357,69		11 378 943,33
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	704 089,97	16 747,09	322 453,67	187 409,07		5 176 872,14
014	Atténuations de produits	0,00	126 928,97	0,00	66 993,13	3 851,62		4 815 830,74
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		687 726,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		636 884,64
66	Charges financières	0,00	4 981,49	0,00	0,00	0,00		41 832,05
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		19 797,76
	RECETTES							
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		90 399,80
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	7 400,00	5 961,09	0,00	33 309,12		1 413 632,81
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 077 390,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 945 347,90
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 930 799,98
75	Autres produits de gestion courante	0,00	63 455,09	22 127,07	0,00	0,00		243 272,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,55
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		36 581,00

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 484 217,00	4 181 859,65	2 378 908,15	2 923 449,20
RECETTES	9 484 217,00	4 979 230,55	1 619 593,00	2 885 393,45
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 587 202,28	11 828 219,48	0,00	2 758 982,80
RECETTES	14 587 202,28	15 045 826,54	0,00	-458 624,26

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 484 217,00	4 181 859,65	2 378 908,15	2 923 449,20
RECETTES	9 484 217,00	4 979 230,55	1 619 593,00	2 885 393,45
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 587 202,28	11 828 219,48	0,00	2 758 982,80
RECETTES	14 587 202,28	15 045 826,54	0,00	-458 624,26

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 484 217,00	4 181 859,65	2 378 908,15	2 923 449,20
RECETTES	9 484 217,00	4 979 230,55	1 619 593,00	2 885 393,45
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 587 202,28	11 828 219,48	0,00	2 758 982,80
RECETTES	14 587 202,28	15 045 826,54	0,00	-458 624,26
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	24 071 419,28	16 010 079,13	2 378 908,15	5 682 432,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	24 071 419,28	20 025 057,09	1 619 593,00	2 426 769,19

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
								Devises	Devises				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					7 329 497,34								
1641 Emprunts en euros (total)					7 329 497,34								
00000676927	CRCA ILE DE FRANCE	29/09/2015		05/01/2016	1 839 497,34	F		1,440	1,440	T	X Echéance constante	O	A-1
00002049170	CRCA ILE DE FRANCE	16/12/2019		03/10/2020	1 000 000,00	F		0,465	0,465	T	X Echéance constante	O	A-1
00002314017	CRCA ILE DE FRANCE	08/09/2020		28/01/2021	1 050 000,00	F		0,560	0,563	T	X Echéance constante	O	A-1
00002481845	CRCA ILE DE FRANCE	21/12/2022		21/03/2023	1 000 000,00	F		0,390	0,407	T	X Echéance constante	O	A-1
107872	CRCA ILE DE FRANCE	19/12/2012		01/06/2013	700 000,00	F		3,790	3,790	T	X Echéance constante	O	A-1
140000000504580	CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	07/12/2018		31/07/2019	1 000 000,00	F		1,270	1,288	T	X Echéance constante	O	A-1
201569	CEIFO	08/11/2008		15/03/2009	740 000,00	F		4,790	4,790	T	X Echéance constante	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								

Accusé de réception en préfecture

078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE

Date de télétransmission : 17/04/2024

Date de réception préfecture : 17/04/2024

COMMUNE DE BUC - COMMUNE DE BUC - CFU - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)		Devise	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					7 329 497,34											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital	
						Emprunts et dettes au 31/12/N			Emprunts et dettes au 31/12/N			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 920 164,74					42 832,05	0,00	570 851,31	5 345,89
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 920 164,74					42 832,05	0,00	570 851,31	5 345,89
00000676927		0,00	A-1	389 350,59	1,83	F	1,440		7 324,39	0,00	190 517,81	1 323,79
00002049170		0,00	A-1	789 021,45	11,58	F	0,465		3 734,20	0,00	65 245,24	858,06
00002314017		0,00	A-1	846 991,21	11,83	F	0,563		4 981,49	0,00	68 048,63	816,88
00002481845		0,00	A-1	935 137,05	14,00	F	0,407		4 805,21	0,00	64 862,95	91,18
107872		0,00	A-1	239 959,16	4,25	F	3,790		10 310,27	0,00	51 086,45	732,61
140000000504580		0,00	A-1	719 705,28	10,33	F	1,288		9 646,50	0,00	63 677,10	1 523,37
201569		0,00	A-1	0,00	0,00	F	4,790		2 029,99	0,00	67 413,13	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

COMMUNE DE BUC - COMMUNE DE BUC - CFU - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N							Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
					Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 920 164,74				570 851,31	42 832,05	0,00	5 345,89

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 920 164,74	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00
							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV – ÉTATS ANNEXÉS
	IV
	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV – ÉTATS ANNEXÉS
	IV
	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)		
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Produits c/768	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	
Taux fixe (total)					0,00	0,00	Avant opération de couverture
Taux variable simple (total)					0,00	0,00	Après opération de couverture
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00	
Total					0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT		IV
		B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00
Refinancement de dette (4)																

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	Capital restant dti au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Taux act.	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)				Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
Total																0,00	0,00	

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 700.00 €		Catégories de biens amortis		Durée (en années)
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast			10
L	2031 Frais d'études			5
L	204111 Etat - Biens mobiliers, matériel et études			5
L	204112 Etat - Bâtiments et installations			10
L	204113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national			15
L	204121 Régions - Biens mobiliers, matériel et études			5
L	204122 Régions - Bâtiments et installations			10
L	204123 Régions - Projets d'infrastructures d'intérêt national			15
L	204131 Départements - Biens mobiliers, matériel et études			5
L	204132 Départements - Bâtiments et installations			10
L	204133 Départements - Projets infrastructures d'intérêt national			15
L	204141 Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études			5
L	204142 Communes du GFP - Bâtiments et installations			10
L	204143 Communes GFP-Projets infrastructures d'intérêt national			15
L	2041481 Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études			5
L	2041482 Autres communes - Bâtiments et installations			10
L	2041483 Autres communes-Projets infrastructures intérêt national			15
L	2041511 GFP de rattachement-Biens mobiliers, matériel et études			5
L	2041512 GFP de rattachement - Bâtiments et installations			10
L	2041513 GFP rattachement-Projets infrastructure intérêt national			15
L	2041581 Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études			5
L	2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations			10
L	2041583 Autres groupements-Projets infrastructure intérêt national			15
L	2041611 CDE - Biens mobiliers, matériel et études			5
L	2041612 CDE - Bâtiments et installations			10
L	2041613 CDE - Projets d'infrastructures d'intérêt national			15
L	2041621 CCAS - Biens mobiliers, matériel et études			5
L	2041622 CCAS - Bâtiments et installations			10
L	2041623 CCAS - Projets d'infrastructures d'intérêt national			15
L	2041631 SPA - Biens mobiliers, matériel et études			5
L	2041632 SPA - Bâtiments et installations			5

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	2041633 SPA - Projets d'infrastructures d'intérêt national	15 01/01/2022
L	2041641 SPIC - Biens mobiliers, matériel et études	5 01/01/2022
L	2041642 SPIC - Bâtiments et installations	10 01/01/2022
L	2041643 SPIC - Projets d'infrastructures d'intérêt national	15 01/01/2022
L	204171 Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	5 01/01/2022
L	204172 Autres EPL - Bâtiments et installations	10 01/01/2022
L	204173 Autres EPL - Projets d'infrastructures d'intérêt national	15 01/01/2022
L	204181 Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	5 01/01/2022
L	204182 Autres org publics - Bâtiments et installations	10 01/01/2022
L	204183 Autres org publics-Projets infrastr. d'intérêt national	15 01/01/2022
L	20421 Privé - Biens mobiliers, matériel et études	5 01/01/2022
L	20422 Privé - Bâtiments et installations	10 01/01/2022
L	20423 Privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	15 01/01/2022
L	204411 Subv nature org publics-Biens mobiliers, matériel, études	5 01/01/2022
L	204412 Subv nature org publics - Bâtiments et installations	10 01/01/2022
L	204413 Subv nature org public-Projet infrastr. intérêt national	15 01/01/2022
L	204421 Subv nature privé - Biens mobiliers, matériel et études	5 01/01/2022
L	204422 Subv nature privé - Bâtiments et installations	10 01/01/2022
L	204423 Subv nature privé-Projets infrastructure intérêt national	15 01/01/2022
L	2051 Concessions et droits similaires	2 01/01/2022
L	2132 Immeubles de rapport	15 01/01/2022
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagement des constructions	10 01/01/2022
L	21561 Matériel roulant - Incendie et défense civile	15 01/01/2022
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	15 01/01/2022
L	21571 Matériel roulant - Voirie	8 01/01/2022
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	8 01/01/2022
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	5 01/01/2022
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15 01/01/2022
L	2182 Camions	10 01/01/2022
L	2182 Véhicules	10 01/01/2022
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5 01/01/2022
L	2184 Mobilier	5 01/01/2022
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5 01/01/2022
L	2188 Equipements sportifs	5 01/01/2022
L	2188 Jeux Extérieurs	5 01/01/2022

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

- (1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
- (2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV
IV – ÉTATS ANNEXÉS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS

IV
B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					19 335 235,79	14 777 463,25										234 746,74	456 694,36	
ANTIN RESIDENCES	2018	X Echéance constante	EHPAD 100 lits	CDC	343 640,74	316 963,84	35,75	A	LIVRET A	1,350	R	LIVRET A	1,350	-	LIVRET A	4 370,86	6 803,97	
ANTIN RESIDENCES	2019	X Echéance constante	11 logements résidence seniors	CDC	532 305,00	494 945,28	30,67	A	LIVRET A	1,860	R	LIVRET A	1,860	-	LIVRET A	9 384,54	9 599,88	
ANTIN RESIDENCES	2018	X Echéance constante	EHPAD 100 lits	CDC	3 949 958,00	3 672 731,03	35,75	A	LIVRET A	1,860	R	LIVRET A	1,860	-	LIVRET A	69 637,76	71 234,24	
ANTIN RESIDENCES	2018	X Echéance constante	EHPAD 100 lits	CDC	731 287,00	703 611,97	55,75	A	LIVRET A	1,860	R	LIVRET A	1,860	-	LIVRET A	13 219,45	7 111,18	
ANTIN RESIDENCES	2019	X Echéance constante	11 logements résidence seniors	CDC	327 920,00	312 736,63	55,67	A	LIVRET A	1,230	R	LIVRET A	1,230	-	LIVRET A	3 894,21	3 865,73	
ESH SOGEMAC Habitat	2013	X Echéance constante	ZAC Cerf Volant 25 logements	CDC	1 316 070,95	484 477,20	4,25	A	LIVRET A	2,910	R	LIVRET A	1,910	-	LIVRET A	11 001,47	91 516,09	
ESH SOGEMAC Habitat	2012	X Echéance constante	construction 120 logements étudiants	CDC	832 301,69	708 761,98	38,50	A	LIVRET A	2,850	R	LIVRET A	1,350	-	LIVRET A	9 753,79	13 741,25	
ESH SOGEMAC Habitat	2012	X Echéance constante	construction 120 logements étudiants	CDC	4 323 973,75	3 429 535,12	9,50	A	LIVRET A	2,850	R	LIVRET A	1,350	-	LIVRET A	47 596,16	96 106,12	

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt(1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FRANCE HABITATION	2013	X Echéance constante	25 logements Calmette	CDC	1 412 705,00	1 024 479,26	25,33	A	R	LIVRET A	2,850	R	LIVRET A	-1	LIVRET A	14 344,06	38 043,95	
FRANCE HABITATION	2013	X Echéance constante	25 logements Calmette	CDC	337 588,00	261 600,01	32,33	A	R	LIVRET A	2,850	R	LIVRET A	-	LIVRET A	3 633,72	7 564,58	
FRANCE HABITATION	1994	X Echéance constante	construction de 32 logements	CDC	1 996 258,39	701 146,84	15,83	A	R	LIVRET A	1,950	R	LIVRET A	-	LIVRET A	14 555,62	45 295,06	
FRANCE HABITATION	2012	X Echéance constante	6 logements PLAI calmette	CDC	371 969,00	261 173,15	18,33	A	R	LIVRET A	0,550	R	LIVRET A	-	LIVRET A	1 494,43	10 541,63	
FRANCE HABITATION	2012	X Echéance constante	6 logements PLAI calmette-part foncière	CDC	94 916,00	71 438,17	35,33	A	R	LIVRET A	0,550	R	LIVRET A	-	LIVRET A	405,41	2 272,88	
VERSAILLES HABITAT	2015	X Echéance constante	9 logements collectifs îlot F ZAC du Cerf Volant	CDC	641 686,00	546 927,78	31,08	A	R	LIVRET A	1,350	R	LIVRET A	-	LIVRET A	7 556,26	12 795,16	
VERSAILLES HABITAT	2013	X Echéance constante	15 logements îlot E ZAC Cerf Volant	CDC	279 105,00	216 756,48	29,58	A	R	LIVRET A	0,550	R	LIVRET A	-	LIVRET A	1 228,62	6 628,87	
VERSAILLES HABITAT	2013	X Echéance constante	15 logements îlot E ZAC Cerf Volant	CDC	138 283,00	114 512,68	39,58	A	R	LIVRET A	0,550	R	LIVRET A	-	LIVRET A	643,86	2 553,24	
VERSAILLES HABITAT	2013	X Echéance constante	15 logements îlot E ZAC Cerf Volant	CDC	684 366,00	550 343,79	29,58	A	R	LIVRET A	1,350	R	LIVRET A	-	LIVRET A	7 629,47	14 802,10	
VERSAILLES HABITAT	2015	X Echéance constante	9 logements collectifs îlot F ZAC Cerf Volant	CDC	288 501,00	257 990,91	41,08	A	R	LIVRET A	1,350	R	LIVRET A	-	LIVRET A	3 538,99	4 156,31	
VERSAILLES HABITAT	2013	X Echéance constante	15 logements îlot E ZAC Cerf Volant	CDC	339 071,00	290 366,06	39,58	A	R	LIVRET A	1,350	R	LIVRET A	-	LIVRET A	3 993,50	5 448,90	
prologues	2007	X Echéance constante	appt résidence Val de Bièvre	CDC	18 000,00	10 923,11	16,00	A	R	LIVRET A	2,750	R	LIVRET A	-	LIVRET A	315,18	537,89	
versailles habitat	2016	X Echéance constante	PLS bâti clos bosquet	cr?dit agricole	215 815,25	196 703,86	35,00	A	R	LIVRET A	1,860	R	LIVRET A	-	LIVRET A	3 732,43	3 964,44	
versailles habitat	2016	X Echéance constante	PLS foncier clos bosquet	cr?dit agricole	159 515,02	149 338,10	43,00	T	R	LIVRET A	1,860	R	LIVRET A	-	LIVRET A	2 816,95	2 111,09	
TOTAL GENERAL					19 335 235,79	14 777 463,25										234 746,74	456 694,36	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B7.2

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 13 737 424,26

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 0,00
---	------------------------------

- (1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
- (2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
- (3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
- (4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B8.2

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant	Total (1)
				N+1	N+2	N+3	N+4		
Crédits-bails mobiliers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B8.3

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	IV
	B8.4

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	TOTAL				0,00	0,00	0,00
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire », de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B8.5

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	TOTAL				0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/IN

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/IN

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		33,00	0,00	33,00	18,80	9,00	27,80
Adjoint administratif	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	4,00	0,00	4,00	2,80	0,00	2,80
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoints Administratifs	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attachés	A	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
Dir. Gén. Serv. 2000-10.000 hts	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	6,00	0,00	6,00	2,00	2,00	4,00
Rédacteur princ 2 ième classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 2° cl.	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
attaché territorial	A	8,00	0,00	8,00	4,00	0,00	4,00
directeur général des services - emploi fonctionnel	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
directeur territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
directrice du cabinet du Maire	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
rédacteur principal de 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		40,00	0,00	40,00	25,80	7,00	32,80
Adjoint Techn Principal 1 ere classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique	C	12,00	0,00	12,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	7,00	0,00	7,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	10,00	0,00	10,00	8,80	0,00	8,80
Adjoints Techn	C	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	6,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
technicien principal de 2ième classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		11,00	0,00	11,00	5,40	1,00	6,40
Agent social principal 2 eme classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00

Accusé de réception en préfecture
098-217801174-20240417-2024-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

COMMUNE DE BUC - COMMUNE DE BUC - CFU - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		124,00	1,00	125,00	70,00	30,00	100,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Animation 1 ere classe	C	ANIM		0,00	A	CDD
Adjoint Techn Principal 1 ere classe	C	TECH		0,00	A	CDD ST
Adjoints Administratifs	C	ADM		0,00	A	CDD Accueil RH
Adjoints Techn	C	TECH		0,00	A	CDD Ateliers, Creche
Adjoints d'animation	C	ANIM		0,00	A	CDD ALSH
Animateur	B	ANIM		0,00	A	CDD Adjoint Jeunesse
Assistant de cons principal 2 ieme classe	B	CULT		0,00	A	CDI archiviste
Assistant ens art principal 2 ieme classe	B	CULT		0,00	A	CDI Dumiste
Attaché	A	ADM		0,00	A	CDD Chargé de mission
Attachés	A	ADM		0,00	A	CDI Finances, Environnement
Aux. Puer classe normale	B	MS		0,00	A	CDD creche
Educateur Jeune Enfant	A	S		0,00	A	CDD
Rédacteur	B	ADM		0,00	A	CDD RH, ST
Rédacteur princ 2 ieme classe	B	ADM		0,00	A	CDD communication
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Conseiller numérique	B	ADM		0,00	A	CDD contrat de projet
Directeur de cabinet	A	OTR		0,00	A	CDD Dir cabinet
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

COMMUNE DE BUC - COMMUNE DE BUC - CFU - 2023

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
 (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
 (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

Accusé de réception en préfecture
 078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
 Date de télétransmission : 17/04/2024
 Date de réception préfecture : 17/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	589 800,00	580 051,31
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	579 800,00	570 851,31
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		10 000,00	9 200,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	10 000,00	9 200,00

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
580 051,31	2 378 908,15	0,00	2 958 959,46
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 411 051,79	906 217,94
Ressources propres externes de l'année (a)		453 000,51	456 941,79
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FACTVA	423 000,51	347 777,93
10226	Taxe d'aménagement (2)	30 000,00	109 163,86
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 958 051,28	449 276,15
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00	10 447,40
28031	Frais d'études	0,00	22 843,40
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	0,00	7 288,00
28041512	Subv. Gprt : Bâtiments, installations	0,00	13 998,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	79 894,87
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	17 818,89
280423	Privé : Projet infrastructure	0,00	200,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	44 333,29
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	3 809,98
281321	Immeubles de rapport	0,00	21 832,61
281538	Autres réseaux	0,00	2 829,73
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	11 969,42
281828	Autres matériels de transport	0,00	26 850,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	9 076,71
281838	Autre matériel informatique	0,00	60 380,58
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	18 054,97
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	30 303,87

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-202404-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28185	Matériel de téléphonie	0,00	2 306,72
28188	Autres immo. corporelles	450 000,00	65 037,71
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	320 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 188 051,28	0,00

Total ressources propres disponibles	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
		906 217,94	1 619 593,00	2 026 448,21	2 000 000,00

Montant	
II	2 958 959,46
IV	6 552 259,15
V = IV - II (5)	3 593 299,69

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME		C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

N-3	N-2	N-1	N
0,00	0,00	0,00	0,00
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)			

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	N-3	N-2	N-1	N
	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE		D1

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D2.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

IV

D5

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N		D7

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	--

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7		D8

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

	RESSOURCES			MONTANT		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)		D10

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D11.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D11.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort, dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

Accusé de réception en préfecture
 078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
 Date de télétransmission : 17/04/2024
 Date de réception préfecture : 17/04/2024

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/IN

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/IN

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		33,00	0,00	33,00	18,80	9,00	27,80
Adjoint administratif	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	4,00	0,00	4,00	2,80	0,00	2,80
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoints Administratifs	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attachés	A	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
Dir. Gén. Serv. 2000-10.000 hts	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	6,00	0,00	6,00	0,00	2,00	4,00
Rédacteur princ 2 ieme classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 2° cl.	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
attaché territorial	A	8,00	0,00	8,00	4,00	0,00	4,00
directeur général des services - emploi fonctionnel	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
directeur territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
directrice du cabinet du Maire	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
rédacteur principal de 1ère classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		40,00	0,00	40,00	25,80	7,00	32,80
Adjoint Techn Principal 1 ere classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique	C	12,00	0,00	12,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	7,00	0,00	7,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	10,00	0,00	10,00	8,80	0,00	8,80
Adjoints Techn	C	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	6,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
technicien principal de 2ième classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		11,00	0,00	11,00	5,40	1,00	6,40
Agent social principal 2 eme classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00

Accusé de réception en préfecture
098-217801174-20240417-2024-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EIPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Educateur Jeune Enfant	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Educateur Jeune enfants classe exceptionnelle	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enfants	A	3,00	0,00	3,00	0,80	0,00	0,80
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
agent spéc.ppal 2cl écoles mat.	C	3,00	0,00	3,00	1,60	0,00	1,60
assistant socio éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		10,00	0,00	10,00	7,00	1,00	8,00
Aux. Puer classe normale	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Auxil. puériculture classe norm	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Auxil. puériculture classe sup	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Auxiliaire de soins ppal 2° cl.	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire de soins principal de 2 ième classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier soins gén. classe norm	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier soins gén. classe supérieure	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
assistant socio éducatif 2è cl	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
assistantes maternelles	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
infirmier soins généraux hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur APS	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	1,00	2,00	1,00	2,00	3,00
Ass. Enseig. Artist. ppal 2° cl	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de cons principal 2 ième classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de conserv ppal 2° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant ens art.principal 2 ième classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		26,00	0,00	26,00	10,00	10,00	20,00
Adjoint Animation 1 ere classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint d'animation	C	16,00	0,00	16,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint d'animation ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00	8,00
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Animateur	B	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1° classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2° classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Chef de police	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gardien champêtre chef	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
gardien brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
directrice de cabinet	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-DE

Date de télétransmission : 17/04/2024

Date de réception préfecture : 17/04/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		124,00	1,00	125,00	70,00	30,00	100,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Animation 1 ere classe	C	ANIM		0,00	A	CDD
Adjoint Techn Principal 1 ere classe	C	TECH		0,00	A	CDD ST
Adjoints Administratifs	C	ADM		0,00	A	CDD Accueil RH
Adjoints Techn	C	TECH		0,00	A	CDD Ateliers, Creche
Adjoints d'animation	C	ANIM		0,00	A	CDD ALSH
Animateur	B	ANIM		0,00	A	CDD Adjoint Jeunesse
Assistant de cons principal 2 ieme classe	B	CULT		0,00	A	CDI archiviste
Assistant ens art principal 2 ieme classe	B	CULT		0,00	A	CDI Dumiste
Attaché	A	ADM		0,00	A	CDD Chargé de mission
Attachés	A	ADM		0,00	A	CDI Finances, Environnement
Aux. Puer classe normale	B	MS		0,00	A	CDD creche
Educateur Jeune Enfant	A	S		0,00	A	CDD
Rédacteur	B	ADM		0,00	A	CDD RH, ST
Rédacteur princ 2 ieme classe	B	ADM		0,00	A	CDD communication
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Conseiller numérique	B	ADM		0,00	A	CDD contrat de projet
Directeur de cabinet	A	OTR		0,00	A	CDD Dir cabinet
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

Accusé de réception en préfecture
 078-217801174-20240417-2024-04-04-DE
 Date de télétransmission : 17/04/2024
 Date de réception préfecture : 17/04/2024

COMMUNE DE BUC - COMMUNE DE BUC - CFU - 2023

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-04-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

BOURAHLA Samira

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 17 avril 2024 17:11
À: Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-04-04-04

!:. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-04-04-04, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20240417-2024-04-04-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-04-04-04
Objet : Compte financier unique 2023
Date de décision : 17/04/2024
Date de transmission : 17/04/2024
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
<https://www.efast.fr>